



131269 - Est-ton récompensé pour le seul fait de s'asseoir dans la mosquée après la prière sans vouloir pratiquer le dhikr et sans l'intention d'attendre la prière suivante?

question

Après avoir participé à la prière collective, prononcé les dhikr prévus et accompli les prières surérogatoires d'usage, il m'arrive souvent de m'asseoir dans la mosquée pour me reposer tranquillement. Le fait pour moi de m'asseoir (sans faire du *dhikr* et sans me livrer à un acte cultuel) m'attire-t-il une récompense? Ou cela est-il assimilable au fait de s'asseoir dans une place publique?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Quand le fidèle prie et reste sur son lieu de prière, les anges sollicitent le pardon divin pour lui. C'est ce qui se dégage d'un hadith rapporté par al-Boukhari (445) et par Mouslim (649) d'après Abou Hourayrah selon lequel le Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « les anges prient pour l'un d'entre vous aussi longtemps qu'il restera dans son lieu de prière à condition qu'il ne fasse rien d'inconvenable: ils (les anges) disent: Seigneur, pardonne-lui. Seigneur, accorde-lui Ta miséricorde. » Selon une autre version: à condition qu'il n'y fasse pas de mal. Cela signifie apparemment que le mérite est réservé à celui qui s'assoit et s'abstient de tout acte ou propos en rapport avec la médisance ou d'autres choses similaires. Peu importe qu'il s'adonne au *dhikr* ou pas, la grâce d'Allah étant ample, et Sa générosité immense. On espère que vous jouirez de cette récompense s'il plait à Allah le Très-haut. Si vous pouvez vous livrer au *dhikr* ou à la lecture du Coran, c'est mieux et plus parfait.

Allah le sait mieux.